



28 FEV 2020

N/Réf. :

PROCEDURE DE RACCORDEMENT DES PME ET PMI DE 140 A 160KVA

V/Réf. :

Nombre	Procédures	Temps (jours)	Coûts (FCFA)
1	Demande en ligne (www.sbee.bj) Inspection interne et externe des installations du client	6	0
2	Paiement de la caution et Signature du Contrat	4	2352 000
3	Installation, Raccordement et mise en service	20	0
Total		30	0

- 1- Le promoteur fait sa demande de raccordement en ligne via le site de la SBEE (www.sbee.bj) **gratuitement**. Six (06) jours ouvrables, après le contrôle d'éligibilité et la conformité des installations, les devis sont établis (devis de raccordement et devis d'abonnement) et envoyés au client par e-mail ;
- 2- La SBEE appelle le client pour le paiement de l'avance sur Consommation. Le client signe par la même occasion son contrat de raccordement;
- 3- La SBEE dispose de Vingt (20) jours ouvrables pour les travaux d'installation du transformateur, le raccordement au réseau et la mise en service en présence du promoteur ou de son représentant qui signera le Procès-Verbal. A cette même occasion, le Contrat de raccordement signé par la SBEE sera remis au client.

Le raccordement au réseau électrique de la SBEE des PME et PMI, se fait en trois (03) étapes, en trente (30) jours au maximum et gratuitement.

Le Directeur Commercial
et de la Clientèle



Michel BERGAMIN
Michel BERGAMIN